Municipalité de
Saint-Nazaire-d'Acton

Journal

2e édition municipale

Porte-Parole

RÉSULTATS D'ÉLECTIONS MUNICIPALES

Novembre 2017

LE MOT DU MAIRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Je suis très fier d'avoir le privilège de vous représenter en tant que maire de notre municipalité. Je voudrais en profiter pour remercier M. André Fafard pour les 16 années de valeureux services à ce poste, ainsi que les deux conseillers Éric Laforge et Pier-Hugo Chagnon qui se sont retirés.

J'aurai le plaisir de continuer le travail avec une équipe de trois conseillers d'expérience et trois nouveaux. Nous aurons deux femmes au sein de ce nouveau conseil. Je voudrais féliciter tous les élus et souhaiter la bienvenue aux nouvelles et au nouveau. La municipalité a la chance d'avoir évité des élections, et les coûts qui viennent avec, en comblant tous les postes sans opposition.

Je désire travailler de concert avec toutes ces personnes en collaboration avec les employés municipaux en place dans la bonne entente et le respect afin de faire prospérer la municipalité et continuer d'entretenir les infrastructures et les équipements de façon efficace.

À l'approche de l'hiver, j'espère que vous serez prudents et que vous serez respectueux envers nos employés qui mettent tous les efforts possibles pour entretenir les routes adéquatement.

Au plaisir de vous rencontrer,

Pierre Laflamme
Maire de
Saint-Nazaire-d'Acton

DATES À RETENIR

Conseil municipal
Lundi, le 4 décembre

Cueillette des ordures
Mardi, le 21 novembre
Mardi, le 5 décembre
Mardi, le 19 décembre

Cueillette des
matières recyclables
Mardi, le 28 novembre
Mardi, le 12 décembre
Mardi, le 26 décembre

Cueillette des
matières organiques
Mercredi, le 22 novembre
Mercredi, le 29 novembre
Mercredi, le 20 décembre

RAPPEL
La date limite pour
le versement des taxes
était **le 27 septembre.**
Vous pouvez effectuer
vos paiements en personne
au bureau municipal,
par accès D ou par la poste.

Vacances de Noël
et jour de l'an
Le bureau municipal
sera fermé
du 25 décembre 2017
au 2 janvier 2018
inclusivement.

Prochaine date de tombée : 31 janvier, midi
Prochaine parution : Dans la semaine du 13 février 2018
Pour l'envoi de vos articles et commentaires veuillez communiquer par courriel avec Jeanne Lapalme
jlapalmemunicipalite@outlook.com

Avis: Pour facilliter la coordination et obtenir un ensemble cohérent du journal, prenez note que nous priorisons l'intérêt général des articles, des propos et du contenu. Par contre, nous ne reformulons pas les textes qui nous sont remis par nos collaborateurs.

LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nous voulons remercier très sincèrement les élus sortants, qui au cours de leur mandat, ont accompli avec dévouement leur mission auprès de la municipalité. La collaboration de chacun des élus ainsi que leur engagement envers l'intérêt public a été un avantage certain dans les différentes résolutions des dossiers municipaux.

Nous voulons aussi remercier tous les membres du conseil pour leur contribution dynamique et nous désirons souligner que ce fut un plaisir de travailler à l'avancement et au développement de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

À ceux qui demeurent, votre participation est essentielle à l'intégration et au mentorat des nouveaux membres du conseil, votre présence active sera d'une aide précieuse.

Nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux élus qui ont décidé de joindre l'équipe municipale.

Que votre engagement contribue à assurer une continuité afin que notre milieu conserve et améliore sa qualité de vie.

Guylaine Bourgoin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
Municipalité de
Saint-Nazaire-d'Acton

DANS CE NUMÉRO

LE MOT DU MAIRE 2
LE MOT DE LA D.G. 3
VOS ÉLUS 4
VOTRE SÉCURITÉ 5
OFFRE D'EMPLOI 8
VOTRE MUNICIPALITÉ 8
LA FABRIQUE 11
VOS HOMMAGES 13
VOTRE BIBLIO. 14
PETITES ANNONCES 15
VOTRE ÉCOLE 15

JOURNAL LE PORTE-PAROLE

Edition
Pour rejoindre l'équipe
jlapalmemunicipalite@outlook.com
municipalite@mun-nazaire.qc.ca

750, rue des Loisirs
Saint-Nazaire-d'Acton
819 392-2347

Impression
Les impressions LEGO

PIERRE LAFLAMME, MAIRE

VICKY LAUZIER

JEAN COLLARD

ROGER COLLARD

PATRICK SALVAS

PHILIPPE ROY

SYLVIE FAFARD

Avis public du résultat de l'élection

Municipalité	Scrutin du (année mois jour)
Saint-Nazaire-d'Acton	2017 11 05

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Guylaine (Prénom) Bourgoin (Nom), président d'élection,

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire	———		Pierre Laflamme
Conseiller	poste #1		Vicky Lauzier
Conseiller	poste #2		Jean Collard
Conseiller	poste #3		Roger Collard
Conseiller	poste #4		Patrick Salvas
Conseiller	poste #5		Philippe Roy
Conseiller	poste #6		Sylvie Fafard
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			

Signature

Donné à Saint-Nazaire-d'Acton (Municipalité), le 2017 10 10 (année mois jour)

Guylaine Bourgoin
Président d'élection

SM-66 (02-06) B
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260

EXTINCTEURS

N'oubliez pas de faire vérifier vos extincteurs régulièrement. La municipalité offre le service de vérification de remplissage et de remplacement des pièces gratuitement de 2 extincteurs par adresse, par année. Les tests hydrostatiques sont aux frais des citoyens et nécessaires une fois tous les cinq ans. Vous n'avez qu'à venir déposer vos extincteurs à la municipalité. Nous pouvons vous prêter un extincteur en attendant le retour du vôtre.

LA CENDRE NE VA PAS DANS LES BACS

« ALLUME, AVANT QU'IL SOIT TROP TARD… »

Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé. Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres chaudes placées dans les bacs bruns ou noirs, certains allant même jusqu'à occasionner des pertes de vies humaines.

Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion. Il est recommandé d'attendre qu'elles soient complètement refroidies avant d'en disposer directement sur le terrain, dans les plates-bandes ou les jardins. Afin qu'elles refroidissent sans danger, il suffit de les déposer dans une chaudière métallique recouverte d'un couvercle destiné à cette fin, sur une surface incombustible. Pour activer le processus de refroidissement, il est recommandé de les brasser à quelques reprises.

EXCERCICES D'ÉVACUATION

Des exercices d'évacuation doivent périodiquement être effectués et les 4 et 6 octobre derniers, le service d'incendie de Saint-Nazaire a procédé à des exercices à la résidence Val-Bonheur et à l'école primaire.

Lors de ces exercices d'évacuation, les participants se familiarisent à quitter le bâtiment et à se rassembler dans une zone sécuritaire déterminée, dans le bon ordre et en évitant la panique. Le fonctionnement des systèmes de détection de fumée est aussi analysé et le temps d'évacuation chronométré.

L'exercice se termine par le dénombrement des personnes.

Pour ce qui est d'une résidence pour personnes âgées, la prise des présences de chacun des résidents, leurs particularités en matière de mobilité (temps d'évacuation chronométré) et les caractéristiques architecturales du bâtiment sont des éléments qui sont aussi pris en compte.

Ces exercices sont venus amorcer la semaine de prévention des incendies, qui se déroulait du 8 au 14 octobre 2017.

LE RAMONAGE DE CHEMINÉE : UNE PROCÉDURE SIMPLE MAIS ESSENTIELLE

Message de Richard Hébert
Directeur du service incendie
Saint-Nazaire-d'Acton

Le ramonage des cheminées de votre propriété est une procédure simple, mais tout à fait essentielle. L'accumulation de créosote sur les parois internes d'une cheminée représente un risque sérieux d'incendie. De plus, un feu de cheminée peut se propager dans les murs intérieurs et à la toiture du bâtiment. Vous pouvez consulter la liste des ramoneurs accrédités par l'Association des professionnels du chauffage (APC), reconnue par la Régie du Bâtiment du Québec, à l'adresse internet suivante:

http://poelesfoyers.ca/trouver/liste/ramonage/liste-des-ramoneurs

Si vous possédez un foyer conventionnel qui ne fait qu'éclairer vos soirées d'hiver :

1. En règle générale, sa cheminée doit être ramonée AU MINIMUM tous les cinq ans. Il est de toute évidence préférable de le faire chaque année.
2. Il est de la responsabilité des occupants de vider la trappe de nettoyage après le passage du ramoneur.
3. Il est fortement déconseillé d'utiliser les bûches artificielles que l'on peut se procurer dans certains commerces. Elles évitent peut-être la corvée du cordage, mais elles sont imbibées de combustible, ce qui les rend dangereuses.

Si vous chauffez la maison avec un poêle à combustion lente :

1. Sans exception, sa cheminée doit être ramonée AU MINIMUM une fois l'an et de préférence deux fois.
2. Après le ramonage, veillez à nettoyer l'intérieur, car c'est habituellement là que se retrouvent les particules de créosote.

Si votre cheminée est préfabriquée, assurez-vous que le ramoneur utilisera une brosse de NYLON.

Si votre cheminée est faite de tuiles d'argile et qu'elle est recouverte de briques, une brosse d'ACIER s'impose.

DANS TOUS LES CAS, déposer les cendres, d'abord dans un contenant métallique (même si on les juge refroidies), et les y laisser pendant une semaine. Puis, vous pouvez les transférer dans le bac.

Source d'information : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir.../ramonage.html

En cas d'urgence, composez le 911

AÎNÉ AVISÉ - LE CHEMINEMENT DE VOTRE PLAINTE

Lorsque vous décidez de porter plainte à la suite d'un évènement, un numéro de dossier vous est attribué. Vous aurez à utiliser ce numéro lorsque vous communiquerez avec les policiers ou avec votre compagnie d'assurances.

Le dépôt de votre plainte et l'enquête

Lorsque vous déposez une plainte, le policier enquêteur complète votre dossier en inscrivant divers renseignements, dont des informations sur les témoins, les suspects, les arrestations ou les demandes d'expertises complémentaires. À cette étape, si l'enquête permet d'accuser un suspect, votre dossier sera soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales* pour étude. Par contre, si l'enquête ne permet pas d'accuser un suspect, votre dossier sera fermé et vous en serez informé par l'enquêteur. Cependant, si de nouveaux éléments d'information parvenaient aux enquêteurs, ceci pourrait donner lieu à la réactivation de votre dossier. * Cette étape peut prendre plusieurs semaines. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'enquêteur assigné à votre dossier.

L'analyse de votre plainte

Après analyse de votre plainte, le directeur des poursuites criminelles et pénales* peut décider de refuser la plainte. Il transmet alors une explication écrite à l'enquêteur. Ce dernier vous informe de la décision. Si votre plainte est autorisée, votre dossier est soumis au tribunal. Le suspect sera alors appelé à comparaître. À ce moment, il peut plaider coupable ou non coupable. * Le Directeur des poursuites criminelles et pénales, représenté par un procureur aux poursuites criminelles et pénales, est la personne désignée par la loi pour intenter la procédure criminelle à l'endroit d'un suspect. Cette personne est responsable de la présentation de la preuve devant la cour et devra convaincre le juge ou un jury, selon le cas, de la culpabilité d'un accusé.

Procédures judiciaires

Si le suspect plaide coupable, il peut recevoir une sentence sur-le-champ. Le policier enquêteur vous informe de la sentence prononcée si vous êtes absent du tribunal à ce moment. Si le suspect plaide non coupable, une date de procès sera fixée et vous serez avisé de vous présenter à la cour. Vous recevrez alors une assignation à témoigner communément appelée « subpoena ». L'enquêteur communiquera avec vous avant le procès dans le but de vous aider à vous préparer pour votre témoignage devant le tribunal. Si un suspect est libéré avec des conditions à respecter, vous en serez informé par l'enquêteur. Il peut s'agir, par exemple, d'une interdiction d'entrer en contact ou de communiquer avec des personnes impliquées dans la cause. Votre collaboration est essentielle au bon déroulement de l'enquête. N'hésitez pas à communiquer avec les policiers pour connaître l'évolution de votre dossier ou encore pour communiquer tout nouveau renseignement qui pourrait être utile à l'enquête. Il est aussi important d'informer les policiers de tout changement d'adresse de votre part.

Saviez-vous que…

La procédure judiciaire comporte quatre grandes étapes : l'accusation, la comparution, le procès et la sentence et qu'à n'importe quelle étape un suspect peut enregistrer un plaidoyer de culpabilité.

Comment signaler un événement à la police?

Vous pouvez communiquer avec un policier par téléphone ou en personne afin d'obtenir des conseils selon la situation. Il est également possible de se présenter au poste de police selon les heures de bureau. Vous pouvez signaler un crime de façon anonyme en tout temps, à Échec au crime en composant le 1 800 711-1800 ou faire un signalement en ligne à partir du site www.echecaucrime.com. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le www.sq.gouv.qc.ca ou communiquer avec la Sûreté du Québec en composant le 310-4141 ou *4141 à partir d'un appareil cellulaire.

Source : Dépliant « Vous venez d'être victime ou témoin d'un acte criminel? » SQ-295-073(2010-04)

OFFRE D'EMPLOI

Préposé(e) à l'entretien de la patinoire

Description de l'emploi :
déneiger, entretenir et arroser la patinoire.

Quart de travail :
de jour, de soir et/ou de fin de semaine, sur un horaire variable.

Salaire : à discuter

Expérience de travail :
l'expérience serait un atout.

Les personnes intéressées, âgées de 16 ans et plus, doivent faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal.

Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton
À l'attention de Mme Guylaine Bourgoin
750 rue des Loisirs, Saint-Nazaire d'Acton, Québec, J0H 1V0
Par téléphoner au 819 392-2347
ou par courriel :
municipalite@mun-nazaire.qc.ca

NUMÉROS IMPORTANTS

URGENCE - 911
SÛRETÉ DU QUÉBEC
SERVICE INCENDIE
AMBULANCE

CLSC
450 546-2572

SOS VIOLENCE CONJUGALE
1 800 363-9010

MRC D'ACTON
450 546-3256

POSTES CANADA
819 392-2734

SOCIÉTÉ PROTECTRICE
DES ANIMAUX DE DRUMMOND
S.P.A.D.
819 472-5700

OMNIBUS
Transport accessible à tous
450 546-4039

Opération Nez rouge℠ Operation Red Nose™

Opération Nez Rouge est à la recherche de bénévoles pour l'édition 2017. La participation des bénévoles est primordiale pour rendre ce service accessible au public, car une baisse importante du nombre de bénévoles a été constatée au cours des dernières années. Votre participation est très importante pour le maintien du service. Pensez à organiser un groupe de 3 personnes ou plus provenant de votre municipalité pour les soirées de raccompagnement.

Pour plus d'informations ou devenir bénévole, communiquez avec :

Jacques Favreau, coordonnateur
Comité organisateur Opération Nez Rouge Édition 2017
directionomnibus@outlook.com

Les municipalités s'allient…

MUNICIPALITÉ alliée CONTRE la Violence conjugale

Le 2 octobre dernier, les élus proclamaient la municipalité alliée contre la violence conjugale.

Durant la dernière semaine d'octobre, une conférence de presse a eu lieu pour lancer la campagne de sensibilisation qui invite les municipalités à joindre leurs efforts contre la violence conjugale. Les municipalités alliées ont alors reçu un certificat d'engagement lors de la prise de photo officielle. Déjà plus de 200 municipalités au Québec se sont engagées dans cette voie.

Liens utiles :

La Clé sur la Porte
450 774-1843
www.maisoncle@maskatel.net
https://www.facebook.com/La-Clé-sur-la-Porte-307201539437570

SUBVENTION AUX LOISIRS

MODALITÉS DE REMBOURSEMENT POUR L'ANNÉE 2017

La municipalité accorde des subventions aux enfants qui suivent des cours de piano, karaté, natation, hockey, etc. de 0 à 17 ans, étudiant et résidant de notre municipalité. La subvention est de 50 % du coût d'inscription des cours pour un montant maximum de 250 $ par année par enfant.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention municipale considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale à même la quote-part de la MRC d'Acton.

Afin d'obtenir la subvention, les parents ou tuteurs doivent remplir un formulaire qui est disponible durant toute l'année au bureau municipal ou sur le site internet.

Il y a une date limite pour présenter les demandes de remboursements. Il est à noter que les demandes reçues après la date limite, fixée le **23 novembre 2017,** seront traitées l'année suivante.

Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) dans la cour avant, l'abri doit être installé dans l'allée d'accès au stationnement;

b) dans la cour avant, l'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé. Dans les autres cours, l'abri est permis en tout temps;

c) il doit y avoir un bâtiment principal sur le lot;

d) l'abri doit être situé à au moins :

– 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue, s'il n'y a pas de trottoir;
– 2 mètres des limites d'un fossé;
– 1 mètre des lignes de propriété latérales et arrière.

e) l'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au présent règlement.

Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton
Règlement de zonage

PRÊT DES BROSSES POUR LE NETTOYAGE DES CHEMINÉES

La municipalité prête gratuitement des brosses et des tiges pour le nettoyage des cheminées. Vous devez tout simplement déposer un montant de 20 $ et rapporter le matériel dans les 48 heures. Il est préférable de téléphoner afin de vérifier si le matériel est disponible.

LUMIÈRES DE RUE

Afin d'avoir des rues toujours bien éclairées, lorsqu'il y a des lumières de rue de brûlées, nous demandons de prendre en note le numéro inscrit sur le poteau de la lumière. De cette façon, vous pouvez aviser le bureau municipal et la lumière peut être changée rapidement.

TOUT L'HIVER J'UTILISE MON BAC BRUN, C'EST SI FACILE!

Pour éviter que les résidus ne collent aux parois et à la grille pendant l'hiver, il suffit de placer un **journal sur le grillage au fond du bac**, ainsi qu'un **grand sac à feuilles en papier brun** dans le bac afin d'y déposer les résidus de table. On peut également placer les **résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou du papier journal** avant de les déposer dans le bac. Les sacs à feuilles sont disponibles dans la plupart des quincailleries et on peut ainsi utiliser le bac brun tout l'hiver, en le conservant propre, puisque c'est le sac et tout son contenu qui tombera dans le camion lors de la collecte.

L'automne, il suffit de déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des boîtes de carton, des poubelles rondes munies de poignées ou simplement le **bac noir clairement identifié** et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte des résidus organiques. Les matières collectées seront recyclées plutôt qu'enfouies.

***** ATTENTION *****

*Les feuilles ne doivent **jamais être placées dans le bac vert de recyclage** ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées.*

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

UNE ATTESTATION DE PERFORMANCE POUR LA RÉGIE! PROGRAMME ICI ON RECYCLE : NIVEAU 3, ÉCHELON OR

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains s'est récemment vu décerner la plus haute distinction au programme *ICI ON RECYCLE!*, soit l'*Attestation de performance de niveau 3, échelon Or.* Il s'agit d'une reconnaissance officielle du gouvernement du Québec, instaurée par RECYC-QUÉBEC afin de souligner les efforts remarquables des industries, des commerces et des institutions (ICI) qui ont implanté, dans leur établissement, des mesures permettant la gestion responsable de leurs matières résiduelles.

L'*Attestation de performance* ICI ON RECYCLE! de niveau 3 est remise aux ICI qui atteignent des standards élevés conformément aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.* Rappelons que le programme ICI ON RECYCLE! comporte trois niveaux de reconnaissance : le Niveau 1 – Engagement, le Niveau 2 – Mise en œuvre et le Niveau 3 – Performance. Ce dernier vise à reconnaître les efforts des établissements qui atteignent un taux élevé de mise en valeur de leurs matières résiduelles, en plus d'avoir réalisé des activités d'information et de sensibilisation auprès de leurs employés et d'avoir mis en place des mesures de réduction à la source et de réemploi. Les établissements doivent atteindre un taux global de récupération et de mise en valeur sur le potentiel de valorisation de 80 % et plus pour se voir décerner leur attestation.

Rappelons que ce programme de reconnaissance est géré par la société d'étatRECYC-QUÉBEC. On peut en découvrir les modalités dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC à l'adresse suivante : http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/prog-reconnaissance/ici.asp, rubrique *Programmes et services, Programmes de reconnaissance/Ici on recycle.*

Pour toute information supplémentaire, notamment en ce qui concerne le programme de reconnaissance «*ICI on recycle*», n'hésitez pas à rejoindre la chargé de projet au développement des programmes environnementaux de la Régie au **450 774-2350**.

Fermeture hivernale des écocentres
DIMANCHE 26 NOVEMBRE

La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler à toute la population de ses municipalités membres que les écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale fermeront leurs portes dimanche le 26 novembre, à moins que les conditions météorologiques forcent une fermeture prématurée.

Il reste donc encore quelques semaines aux citoyens qui souhaiteraient disposer de certaines matières telles que les métaux, pneus, peintures, huiles ainsi que les résidus informatiques, les résidus de bois et ceux de démolition. Pour ceux et celles qui souhaiteraient se départir de leurs résidus en période hivernale, il est toujours possible de communiquer avec un entrepreneur privé mais des frais seront à prévoir.

Les écocentres sont situés à Saint-Hyacinthe au 1880, rue Brouillette et à Acton Vale au 68, rue Noël-Lecomte. Ils sont ouverts tous les samedis et dimanches de 8h30 à 16h30 et celui de Saint-Hyacinthe est également ouvert les vendredis aux mêmes heures.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner à la Régie au : 450 774-2350 ou vous rendre sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec .

LA FABRIQUE

Assemblée générale annuelle des paroissiens et des paroissiennes de Saint-Nazaire

L'assemblée est fixée au dimanche 3 décembre 2017, à 11 h 30, à la sacristie de l'église.

Messieurs Paul Lavallée et Bernard St-Martin, marguilliers, terminent leur 1er mandat de trois ans. Ils sont rééligibles à un 2e mandat.

Votre présence à l'assemblée sera un encouragement pour les gestionnaires de votre Fabrique. Vos questions et vos suggestions sont les bienvenues.
Nous vous attendons nombreux.

Rollande Fafard, secrétaire par intérim

AFEAS DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

C'est avec tristesse que nous vous informons que l'Afeas de Saint-Nazaire, doit mettre fin aux activités de notre association. Le décès de 2 de ses membres, la maladie, l'âge et le manque de relève nous ont amenées à prendre cette décision.

Nous voulons dire merci à la municipalité, aux organismes ainsi qu'à toute la population pour leur disponibilité ainsi que leur collaboration tout au long des 50 dernières années.

Avec toute notre gratitude!

Monique Duquette ex-présidente

ACTIVITÉS DANS LA RÉGION

Cuisine collective à St-Nazaire d'Acton

À l'école primaire

Quand : le dimanche de 9 h à 13 h

Fréquence : 1 fois par mois

Coût : environ 15$ (pour payer les denrées alimentaires)

Choix des recettes : décision en groupe

Achat des aliments : fait par les participants à la cuisine collective

Chaque participant repart avec : 6 portions de plat principal, 6 portions de soupe ou potage (ou d'un accompagnement) et 6 portions de dessert

Les p'tits Chaudrons

Pour informations, Anouk Haman Champigny au 450 546-7332 #232

Nourri-Source Acton, en collaboration avec le CLSC d'Acton Vale, vous invite aux rendez-vous des nourrissons.

HORAIRE DES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DES NOURRISONS:

24 novembre 2017 (9 h 30 à 11 h 30) : Le massage de l'enfant / La prévention des étouffements

15 décembre 2017 (9 h 30 à 11 h 30) : C'est Noël! / La discipline en douceur

LIEU : CLSC de la MRC d'Acton, 1255, rue Lemay à Acton Vale

Bienvenue aux parents, enfants et à la famille élargie!

Pour de l'information complémentaire visitez le site de la municipalité :
http://stnazairedacton.ca

La Guignolée

Le Club Optimiste organise à nouveau la Guignolée dans sa paroisse. Les membres optimistes et autres bénévoles effectueront la cueillette de denrées non périssables (produits de lessive, papier hygiénique, jouets, livres, conserves, etc.), **Samedi le 9 décembre 2017 de 9 h à 12 h.** Les dons en argent sont aussi acceptés.

Tous les produits recueillis seront acheminés à la caserne des pompiers et seront triés pour le partage, et avec les dons en argent, on complétera les **Paniers de Noël** en procédant à l'achat de denrées périssables. Si vous voulez bien préparer votre sac de générosité à l'avance, cela facilitera la tâche de nos **Bénévoles Optimistes et de leurs collaborateurs**.

Grâce à votre très grande générosité, les familles à faible revenu de notre paroisse qui peinent à boucler leur budget à cette période de l'année, pourront comme nous tous, connaître un temps des fêtes plus agréable.

Merci de votre générosité.

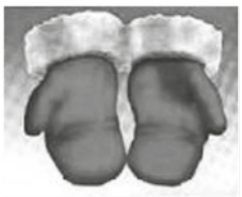

Pour une demande de panier de Noël ou pour informations:

Gaétan Boucher : 819 392-2395
Pierre Laflamme : 819 392-2313

Nous souhaitons à tous un Joyeux Noël et une très heureuse Année 2018 !

Date à retenir : Samedi 9 décembre 2017

La Guignolée à St-Nazaire

Gaétan Boucher, responsable de la Guignolée 2017

J'invite la population à donner généreusement à la Guignolée de la municipalité. Il y a différentes manières de célébrer Noël. L'une d'elles consiste à venir en aide à des gens dans le besoin. La Guignolée est un bon moyen de leur procurer des moments joyeux, en plein hiver, au moment où leurs conditions de vie sont particulièrement rudes. Je fais donc appel au partage qui nous réchauffe le cœur et nous rapproche les uns des autres.

André Lamontagne, député de Johnson à l'Assemblée nationale.

Voici le texte de remerciements qui a été lu lors de la célébration de reconnaissance à Madame Rose-Aimée Fafard

“Rose-Aimée, reçois toutes nos salutations. C’est un plaisir que tu sois avec nous ce midi. Suite à toute ton implication sociale et religieuse, notre pensée se tourne souvent vers toi à Saint-Hyacinthe.

Je veux aujourd’hui te remercier chaleureusement pour ta participation comme marguillère, pour ta collaboration lors des célébrations, que ce soit pour faire les lectures, pour la préparation des messes, pour la recherche de personnes lors de célébrations spéciales et pour ton œil vigilant dirigé sur l’ensemble de notre action. Je veux souligner aussi ta présence active et assidue, ton efficacité, ta grandeur d’âme, ta générosité en toutes circonstances, ton travail généreux et ton dévouement envers la population de Saint-Nazaire. Et encore là, le mot merci est trop faible pour couvrir toute notre reconnaissance. Tu es une grande bénévole. C’est là l’héritage que tu laisses à notre Église et à la communauté nazairienne.

Reçois nos bons vœux de santé et de bonheur. Tu as une grande place en nos cœurs.
Au nom du Conseil de Fabrique, de tous les paroissiens et paroissiennes et en mon nom personnel, encore MERCI.”

Martial Benoit, président.
Saint-Nazaire d’Acton, 10 septembre 2017

Cupidon et Daphné, une seule et même technique!

C’est lors d’une épluchette de blé d’Inde à l’été 2010 que Daphné Beaudry a décoché sa première flèche. Depuis, sa passion pour le tir à l’arc ne cesse de grandir et cette jeune femme de Saint-Nazaire, a le plaisir aujourd’hui de partager ses connaissances avec des étudiants du Cégep de Drummondville et de la polyvalente Robert-Ouimet. Daphné compte maintenant une dizaine d’adeptes à la PRO, qui, chaque semaine, reçoivent ses précieux enseignements.

Lors de l’entrevue, la dynamique Daphné Beaudry a aussi affirmé son bonheur d’avoir grandi dans un milieu de chasseurs, elle est fière de pouvoir dire que son grand-père et son beau-père ont été des sources d’inspiration importantes dans son cheminement. Cet environnement lui a permis de se développer et d’obtenir tout le soutien qu’elle souhaitait pour l’avancement de ses connaissances du tir à l’arc.

C’est en janvier prochain que Daphné fera partie des récipiendaires du Fonds d’athlète de la MRC d’Acton.

Jeanne Lapalme
jlapalmemunicipalite@outlook.com

Vous êtes parent d'un enfant d'un an ou moins? Abonnez-le à la bibliothèque municipale et recevez une trousse de bébé-lecteur contenant un livre des éditions Dominique et compagnie, un guide d'accompagnement à la lecture en famille de Naître et grandir, un dépliant de stimulation du langage de la collection Placote et d'autres belles surprises!

OFFREZ À VOTRE ENFANT LE PLUS BEAU DES CADEAUX :
LE GOÛT DES LIVRES ET DE LA LECTURE!

BIEN INFORMÉS. MIEUX AIDER.
BIBLIOAIDANTS MD

Le programme Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec.
Le programme offre GRATUITEMENT des cahiers thématiques aux proches aidants via notre site Web afin de les renseigner sur les ressources disponibles concernant des sujets auxquels ils sont confrontés. Les trousses d'information se déclinent en plusieurs thématiques, dont la sclérose en plaques, l'autisme, la maladie d'Alzheimer, la santé mentale, etc.

Venez nous voir pour en savoir plus sur ce service.

Maryse Pelland

Horaire de la bibliothèque : Mardi 13 h à 15 h - Mercredi 13 h à 15 h et 19 h à 20 h 30 - Samedi 9 h 30 à 12 h

NOUVEAUX TITRES NOVEMBRE 2017

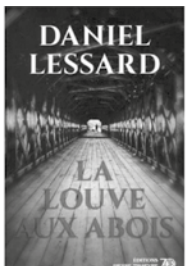

VISITE À L'ÉCOLE DE LA CAISSE DE LA SEIGNEURIE DE RAMEZAY

Dans le cadre de la semaine de la coopération Desjardins, le 16 octobre dernier, nous avons reçu mesdames Nathalie, Corinne et Jézabelle de la caisse de la Seigneurie de Ramesay. C'est toujours un moment privilégié que les jeunes apprécient chaque année.

Une délicieuse collation a été offerte à nos élèves.

De plus, chaque enseignante a reçu un document incluant un jeu amusant relié aux émotions.

Nous vous remercions pour votre générosité.

Mille mercis,
Les enseignantes de l'école

HALLOWEEN 2017

Lors de la fête de l'Halloween, les élèves ont participé à différents ateliers à l'école. De plus, une collation surprise a été offerte aux jeunes l'après-midi. Pour cette magnifique journée, les enfants étaient tous bien déguisés.

PETITES ANNONCES

Logement 4 1/2 à louer

Libre immédiatement

Dans un immeuble pour gens de 55 ans et plus.

Chauffé et éclairé

Téléphone:
819 392-2858

Demandez Linda Lamontagne

Services communautaires

URGENCE - 911
SÛRETÉ DU QUÉBEC
SERVICE INCENDIE
AMBULANCE

CLSC
450 546-2572

SOS VIOLENCE CONJUGALE
1 800 363-9010

MRC D'ACTON
450 546-3256

POSTES CANADA
819 392-2734

SOCIÉTÉ PROTECTRICE
DES ANIMAUX DE DRUMMOND
S.P.A.D.
819 472-5700

OMNIBUS
Transport accessible à tous
450 546-4039

Municipalité

BUREAU MUNICIPAL
750, RUE DES LOISIRS
Tél: 819 392-2347
Fax : 819 392-2039
municipalite@mun-nazaire.qc.ca
Site web. http://stnazairedacton.ca/

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
jlapalmemunicipalite@outlook.com

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
Lundi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h
Jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h

CONSEIL MUNICIPAL
Pierre Laflamme - Nouveau maire
Jean Collard
Roger Collard
Sylvie Fafard - Nouvelle conseillère
Vicky Lauzier - Nouvelle conseillère
Philippe Roy - Nouveau conseiller
Patrick Salvas

Séances du conseil municipal
4 décembre 2017 à 20 h
8 janvier 2018 à 20 h

Organismes

BIBLIOTHÈQUE 819 392-2090
CLUB DE CROQUET 819 558-2010
CLUB DE PÉTANQUE 819 392-2269
CLUB OPTIMISTE 819 390-0124

Desjardins
Caisse de la Seigneurie de Ramezay

Une étudiante membre de la Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay remporte une bourse de la Fondation Desjardins

La Caisse est ravie d'annoncer que Mme Maggie Gagnon est l'heureuse bénéficiaire d'une bourse d'études de la Fondation Desjardins d'une valeur de 1 000 $.

La candidature de madame Gagnon a été sélectionnée parmi plus de 6700 candidatures soumises à la Fondation Desjardins en 2017. C'est là tout un honneur!

La Caisse Desjardins de la Seigneurie de Ramezay est particulièrement fière de reconnaître ces jeunes inspirants, contribuant par le fait même au mieux-être économique et social de sa collectivité.

Le conseil d'administration de la caisse se joint au directeur général et à toute l'équipe pour offrir ses meilleurs vœux de succès à notre jeune lauréate et pour la féliciter de cette distinction.

Sur la photo : M. Normand Choquette, directeur général de la Caisse, Mme Maggie Gagnon, récipiendaire de la bourse, et Mme Jézabelle Lussier, conseillère jeunesse de la Caisse.

Triplez vos intérêts !

Planifiez votre cotisation CELI 2018 dès maintenant et vos intérêts seront triplés jusqu'au 4 janvier 2018.

Parlez-en à votre conseillère !

1 % de récompenses, c'est la cerise sur le p'tit taux

La carte Modulo^MD^ Visa Desjardins

- Taux d'intérêt annuel de 10,90%
- 1% de récompenses BONIDOLLARS^MD^ sur tous vos achats

Détails et conditions à desjardins.com/Modulo ou Parlez-en à votre conseillère

Centre de service Saint-Nazaire-d'Acton
309, rue Principale, Saint-Nazaire-d'Acton (Québec) J0H 1V0
Téléphone : 819-392-2848
Télécopieur : 819-392-2379

Centre de service Sainte-Hélène-de-Bagot
385, rue Couture, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Téléphone : 450-791-2476
Télécopieur : 450-791-2143